KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Société des Droits Voisins de la Presse - DVP

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du Code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même Code pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Société des Droits Voisins de la Presse - DVP
2 rue du Général Lanrezac - 92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Société des Droits Voisins de la Presse - DVP

2 rue du Général Lanrezac - 92200 Neuilly-sur-Seine

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du Code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même Code pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la Société des Droits Voisins de la Presse - DVP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société des Droits Voisins de la Presse - DVP et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du Code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même Code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit Code pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de la Société des Droits Voisins de la Presse - DVP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de la Société des Droits Voisins de la Presse - DVP.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes de la Société des Droits Voisins de la Presse - DVP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la société DVP pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du Code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326- 1 du même Code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de la société DVP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- vérifier la concordance de ces données avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du Code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même Code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du Code de la propriété intellectuelle.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris la Défense, le 14 mai 2025

KPMG S.A.

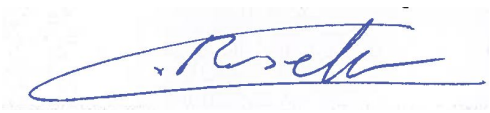

Geoffroy Muselier
Associé

Société des
Droits Voisins
de la Presse

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2024

1° Comptes de l'exercice 2024 ;

Les Comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 de DVP et le Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels sont joints en annexe.

2° Rapport sur les activités de l'exercice ;

Rapport du Gérant de l'exercice 2024 est joint en annexe.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et les principales catégories de raisons motivant ces refus ;

DVP n'a refusé aucune autorisation au cours de l'exercice 2024.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective ;

Société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil et par les dispositions du titre II du livre III du Code de la propriété intellectuelle (CPI).
La société est administrée par un Conseil d'administration dont les 16 membres sont élus par l'Assemblée générale.
Le Conseil d'administration nomme le Gérant de DVP.
Les activités du Conseil d'administration et du Gérant sont contrôlées par le Conseil de surveillance dont les 6 membres sont de mêmes élus par l'Assemblée générale.

5° Liste des personnes morales que l'organisme contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus

Sans objet, DVP ne contrôle aucune personne morale au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'année précédente, d'une part, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 et, d'autre part, aux membres de l'organe de surveillance, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés ;

Le montant total des indemnités, pas encore versées, mais provisionnées au titre de l'exercice 2024 pour le conseil d'administration est de 50 K€. Par ailleurs, les montants dus et provisionnés en 2023 ont fait l'objet d'un règlement sur 2024 pour 100K€.

7° Montant des revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilés par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, et le montant des recettes résultant de l'investissement de ces revenus ainsi qu'une information sur l'utilisation de ces recettes ;

Le montant des revenus de l'exercice 2024 provenant de l'exploitation des droits au titre de plusieurs années d'exploitation est de 24,8 M€.

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme ;

a) **Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution**

Le montant total des frais de fonctionnement et des frais financiers est de 1 180 K€.

b) **Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;**

Cf. 8°a).

c) **Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;**

Sans objet, DVP ne gère aucun service social, culturel ou éducatif.

d) **Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts** ;

Les ressources utilisées pour couvrir les coûts proviennent :
- Des prélèvements effectués sur les collectes pour 1 617 K€
- Des adhésions des membres pour 17,3 K€

e) **Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions ;**

Le montant des déductions sur les revenus de l'exercice comptable 2024 est de 1 617 K€. Il se décompose en 584 K€ de prélèvements sur frais de collectes et répartitions au titre des versements réalisés sur l'année 2024 et 1 033 K€ de prélèvement provisionnel sur les droits en attente de répartition.

f) **Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;**

Le coût de gestion reflété par le ratio entre les charges et les collectes de l'exercice s'élève à 4.7%.

9°Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits ;

a) **Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;**

Le montant des sommes réparties aux titulaires de droits lors de l'exercice 2024 est de 10 M€.

b) **Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;**

Le montant des sommes versées aux titulaires de droits lors de l'exercie 2024 est de 5,4 M€.

c) **Fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;**

2 versements aux titulaires de droits ont été effectués mars 2024 et en décembre 2024 lors de cet exercice comptable

d) **Montant total des sommes facturées ;**

e) **Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;**

Le montant des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits est de 22,7 M€ pour l'exercice 2024.

f) **Le montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;**

Le montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits est de 4,6 M€ pour l'exercice 2024.

g) **Les motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;**

Sans objet.

h) **Le montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite ;**

Les montants qui n'ont pas encore été répartis sont conservés en comptes d'attente au bilan et participent de la trésorerie de DVP.

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective ;

a) **Montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;**

DVP ne reçoit ni ne verse aucun montant à d'autres organismes en dehors de l'activité sous-traitée de gestion de ses propres droits.

b) **Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;**

DVP n'effectue pas de versement à d'autres organismes.

c) **Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme**.

Sans objet, DVP n'effectue pas de versement à d'autres organismes.

d) **Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.**

Sans objet.

III. Rapport qui rend compte de l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

Sans objet.